

Fiche descriptive générique

Prévention et Sécurité

Initier une démarche de prévention des risques psychosociaux

Version au 25/01/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié ou responsable d'équipe ou de structure désireux d'anticiper et de prévenir les risques psychosociaux dans leur organisation par la mise en place d'une démarche en mode projet.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les enjeux des notions fondamentales des RPS
- Coconstruire un projet de démarche de prévention des RPS
- Appréhender les situations potentiellement à risque dans son secteur d'activité
- Identifier des moyens de prévention adaptés à son contexte
- Elaborer un plan d'action collectif du déploiement de la démarche

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

Formation accessible aux managers et aux collaborateurs.

Les participants sont invités à préparer et apporter des données RH et sécurité (organigramme, répartition des effectifs, rapport social, compte rendu de CSE et CHSCT, absentéisme, turn-over, accidents du travail, maladies professionnelles, déclarations d'inaptitudes...)

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

Comprendre le contexte des RPS dans le monde professionnel

- Etats des lieux (la problématique française, les rapports Légéron & Lachman)
- Le cadre réglementaire français (directives, lois, accords...)
- L'aspect juridique (responsabilité pénale et civile...)
- Les enjeux humains, sociaux et économiques
-

Définir les risques psycho-sociaux au travail

- Les différents types et les spécificités des RPS
- Focus sur le harcèlement moral et le harcèlement sexuel
- Les manifestations et les conséquences pour les personnes et les organisations

Identifier les facteurs générateurs de RPS

- Les facteurs d'émergence des RPS et leurs caractéristiques
- Identifier des facteurs de risques internes (organisation, environnement, social) et externes
- Appréhender la notion de facteur de risque individuel

Mettre en place une démarche de prévention en mode projet

- Les différentes stratégies en matière de prévention
- Les conditions de réussite préalables (la communication, la démarche participative, le choix des participants...)
- Les freins à la démarche
- Le recours à une aide extérieure (experts, consultants,...)
- Les étapes d'une démarche réussie (choix des priorités d'actions...)
- Focus sur le choix des outils de diagnostic et des méthodes de travail
- La mesure des résultats (choix des indicateurs)

Déployer le plan d'action de prévention



- Accompagner les managers dans la prévention des risques au quotidien
- La mise à jour du DUERP
- La mise en place un dispositif de veille et d'alerte
- La détection et la prise en charge d'une personne en difficulté
- Les ressources disponibles en interne et en externe

Activités :

- Au cours de la formation, les participants coconstruisent les étapes d'un projet de démarche de prévention des RPS et débattent des modalités (communication, constitution d'un comité de pilotage, choix des méthodes de diagnostic, détection des risques inhérents à son secteur d'activité).

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

DIDIER Christophe

Coach professionnel certifié, membre de l'European Mentoring & Coaching Council (EMCC) et intervenant spécialisé en Prévention des Risques Professionnels (gestion du stress et prévention de l'épuisement professionnel). Sa vision pragmatique, ouverte sur la réalité de ses interlocuteurs et résolument tournée vers l'action l'a amené à développer une méthodologie de la « performance et bien-être au travail ». Il possède 25 ans d'expérience en management au sein de PME avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles et au sein de groupes internationaux.

Il est actuellement le dirigeant de ReussirA, un organisme qui accompagne les entreprises à développer leurs performances économiques et sociales par l'évolution des pratiques de management et une meilleure qualité de vie au travail.

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 10 participants maximum.

Durée : 2 jours (14 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 1 195 euros, net de taxes, par participant



Tarif spécifique : 840 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de répondants 0 % à la date du 06/02/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

